



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES
AMBASSADE DE FRANCE AU TCHAD

FICHE TCHAD

I- Organisation de l'enseignement supérieur

I.1. Contexte de la création et évolutions

La première institution de l'enseignement supérieur au Tchad a été créée en 1971 dans la capitale : l'Université de N'Djamena (UNDJ). A partir des années 90 une politique de décentralisation a conduit à la création en province de 5 universités supplémentaires. Par ailleurs, ont été implantés dans le pays 8 Instituts universitaires et 4 Écoles Normales Supérieures, le tout sur 13 sites. Cette dynamique se poursuit aujourd'hui avec la construction en périphérie de N'Djaména (Toukra) d'un vaste campus destiné à rassembler les établissements dispersés dans la ville. En parallèle, des écoles placées sous la tutelle d'autres ministères que celui de l'enseignement supérieur ont été créées : l'École Nationale des Travaux Publics (ENTP), l'École Nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM), l'École Nationale des Assistants Sociaux et de santé (ENASS), l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS). Ceci pour l'enseignement public.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur privé, il existe 80 établissements agréés, dont 69 à N'Djamena. Ces établissements privés trouvent un marché croissant d'étudiants car les établissements publics ne sont pas en mesure d'absorber la cohorte des bacheliers annuels. L'établissement le plus en vue est l'Université du Roi Fayçal qui comprend sept facultés et accueille environ 3 500 étudiants et 131 enseignants permanents, tous cycles confondus.

La structure du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) a varié au cours des dernières années. Longtemps fusionné avec le Ministère de l'Éducation et chapeauté par un grand Ministère d'État, il s'en est séparé en janvier 2006. Jusqu'en 2011, il comprenait la formation professionnelle. Ce département est désormais autonome avec son propre ministère.

Le MESRS a décidé de relancer en février 2007 le plan d'action visant à moderniser l'ensemble des textes de l'enseignement supérieur. Ces nouveaux textes sont centrés sur 4 grandes thématiques : réorganisation du ministère, cadre de vie des étudiants et enseignants (oeuvres universitaires), valorisation de la recherche et statuts des établissements d'enseignement supérieur publics et privés. Ces textes (décrets, arrêtés et lois) ont été en grande partie présentés en conseils des ministres en 2008. Leur mise en application a été accompagnée par l'introduction progressive du système LMD, en conformité aux normes européennes, encore que la création d'écoles doctorales ne soit pas d'actualité, faute d'enseignants de rang magistral en nombre suffisant.

I.2. Les missions fondamentales

Les missions du Ministère ainsi que celles des Universités ont été définies successivement par plusieurs textes de loi, dont celle du 13 mars 2006 portant orientation du système éducatif tchadien et concernant l'ensemble de la chaîne éducative depuis l'enseignement de base et l'alphabétisation, jusqu'à l'enseignement supérieur et la recherche. On en retiendra pour l'enseignement supérieur (ES), principalement au Titre III, Chapitre IV, Section 1, que :

- l'ES est ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou de tout autre diplôme admis en équivalence (article 38) ;
- l'ES est organisé selon 4 types d'établissements publics et privés : Universités, Grandes Ecoles, Instituts et Centres spécialisés, qu'il comprend 1 à 3 cycles sanctionnés par un diplôme (article 39) ;
- l'ES a pour finalité de former les cadres supérieurs capables de jouer un rôle moteur dans la création et le développement de biens matériels, de la pensée et de la science universelle, de fournir à l'État et aux secteurs de l'économie des cadres qualifiés pour la conduite de l'encadrement des populations et la création des richesses nationales (article 40) ;
- les établissements publics de l'ES sont créés par une loi et leurs statuts par décrets (article 41) ;

- les établissements privés de l'ES sont créés dans les conditions fixées par les textes réglementaires (article 42) ;
- les conditions de délivrance des diplômes et de collation des grades dans les établissements privés de l'ES sont les mêmes que celles prévues pour les établissements publics de l'ES (article 43).

I.3. Les Établissements sous tutelle du MESRS

On dénombre 6 universités, 8 instituts universitaires et 4 écoles normales supérieures.

L'Université de N'Djamena - UNDJ

Cette université est la principale composante de l'enseignement supérieur tchadien. Suite à un remaniement intervenu en février 2012, ses statuts actuels consacrent l'existence de quatre facultés :

- FDSE, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion,
- FLSH, Faculté des Langues, Arts et Communication,
- FSEA, Faculté des Sciences Exactes et Appliquées,
- FACSS, Faculté des Sciences de la Santé,

L'ancien Institut Supérieur en Sciences de l'Éducation (ISSED) a été transformé en École Normale Supérieure, comme école dite « de référence » pour les trois autres Écoles créées en province mais non encore fonctionnelles (Sahr, Bongor, Abéché).

L'université est administrée par un conseil présidé par le Ministre de l'Enseignement Supérieur. Chaque Faculté est placée sous l'autorité d'un Doyen nommé par le gouvernement. Un Rectorat regroupe la direction de l'université et ses services administratifs centraux.

L'Université Cheikh Adam Barka d'Abéché – UNABA

Cette université fonctionne depuis décembre 2003 dans la troisième ville du pays, à 800 km à l'est de la capitale. Elle est divisée en trois facultés :

- FST, Faculté des Sciences et Techniques,
- FLASH, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines,
- FDSE, Faculté de Droit et Sciences Economiques.

L'Université de Moundou

L'Institut Universitaire des Techniques d'Entreprise de Moundou (IUTEM) créé en septembre 2002, a fait place à l'Université de Moundou le 06 mars 2008. Moundou se trouve à 499 km de la capitale N'Djamena et compte plus de 300 000 habitants.

Elle comprend deux facultés :

- FSTE, Faculté des Sciences et des Techniques d'Entreprise,
- FDSS, Faculté de Droit et des Sciences Sociales.

Prévues à l'organigramme général, la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines ainsi que la Faculté des Sciences Exactes et Appliquées ne sont pas encore fonctionnelles.

L'Université d'Ati

L'Université des Sciences et de Technologie d'Ati (USTA) a été créée le 5 avril 2008. La ville d'Ati, située à 450 km au nord-est de N'Djamena, est le chef-lieu de la région du Batha. L'Université est située à 2 km à l'est de la ville.

Elle comprend 2 facultés:

- FSA, Faculté des sciences agro-pastorales et agro-alimentaires,
- FASVAT, Faculté des Sciences de la Vie et de l'Aménagement du Territoire.

Ce nombre devrait être porté à 3, si l'on tient compte d'un décret de délocalisation affectant des départements des anciennes Facultés des Lettres et de Droit de N'Djaména, décret signé en janvier 2012, mais non encore entré en application.

Universités de Doba et de Sahr

Elles sont toutes deux de création récente. Celle de Doba n'est pas fonctionnelle. Celle de Sahr regroupe 2 établissements préexistants : l'Institut Universitaire des Sciences Agronomiques et de l'Environnement (IUSAES), et l'École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET).

Les instituts universitaires des sciences et techniques

Implantés en province, les instituts ont aussi vocation à désengorger l'université de la capitale tout en offrant aux étudiants des études courtes dans des filières porteuses d'emploi et nécessaires au développement du pays. Au moment de leur création, ils se distinguaient par une sélection à l'entrée (concours) et un *numerus clausus* conférant aux étudiants de meilleures conditions d'études (salles de cours, laboratoires, ratio enseignants/étudiants). L'accroissement des effectifs a sensiblement modifié ces paramètres. Par son importance numérique, se distingue l'IUSTA (Institut Universitaire des Sciences et Techniques d'Abéché), avec 1 405 étudiants. Cet Institut travaille en liaison régulière avec celui IUP de Mongo (396 étudiants).

Les nouveaux instituts prévus depuis la rentrée 2009-2010 (Sciences de la Santé à Biltine, Sciences parapétrolières à Mao, Polytechnique d'Élevage à Moussoro, Sahélo-Saharien à Iriba, Sciences Agronomiques et Technologie Agroalimentaire à Lai) tardent à être autonomes en raison d'insuffisances organisationnelles (locaux, encadrements). Les cours actuellement dispensés le sont sur N'Djaména.

Les Écoles Normales Supérieures

Celle de N'Djaména est généraliste. Elle prépare aux certificats nécessaires à l'exercice de fonctions pédagogiques ou d'inspection dans les secteurs d'enseignement primaire, secondaire général ou technologique. Celles de Bongor, Sahr et Abéché sont spécialisées en fonction des établissements qui les y ont précédées et qui sont devenus ENS par transformation de leur statut. Ainsi, celle de Bongor, prépare ses étudiants aux métiers de l'enseignement secondaire dans les disciplines scientifiques, celle de Sahr à l'enseignement technique, tandis que celle d'Abéché est polyvalente.

I.4. Ressources financières et humaines

Les guerres et conflits des 30 dernières années ont terriblement affaibli le réservoir de personnel enseignant chercheur du Tchad. L'association de cette faiblesse avec la rapide croissance de la population et le développement des IU de province conduit à observer des manques d'enseignants chercheurs un peu partout et surtout en province. Ainsi les enseignants chercheurs titulaires de l'UNDJ assurent de nombreuses vacances dans les IU de province pour pallier les déficits de ressources humaines. Seuls 46 enseignants chercheurs sont inscrits sur les listes du CAMES aux grades de : professeur (4), maître de conférence (6) et maître assistant (36). Les autres enseignants ne sont pas inscrits sur cette liste d'aptitude du CAMES et occupent les grades d'assistant et de maître assistant.

Le programme de bourses du gouvernement français représente l'un des appuis les plus marquants et efficaces de la coopération universitaire. Près de 25 nouvelles formations doctorales peuvent être offertes cette année.

I.5. Établissements publics des autres Ministères

L'École Nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM) dépend directement de la Primature. Cette école sélectionne des étudiants ayant le niveau bac+2 en droit, sciences économiques et gestion et des bac+3. Aux bac+2, il est proposé une formation d'administrateur civil pour exercer dans les services centraux ou en province, et une filière magistrats. Les titulaires d'un bac+3 peuvent suivre une formation de gestionnaires des hôpitaux, cette formation est soutenue par un programme de la Délégation de Communauté Européenne au Tchad et est effectuée sur un rythme d'alternance : 1 mois à l'ENAM, 1 mois dans un établissement de soins en province.

L'ENTP (École Nationale de Travaux Publics) est sous la tutelle directe du ministère des infrastructures. Elle propose un diplôme en 3 ans aux niveaux « adjoint technique » et « ingénieur des travaux ». Le grade obtenu dépend du niveau de recrutement et du cursus suivi. Les adjoints techniques sont recrutés au niveau du secondaire et ne doivent pas être considérés comme des diplômés de l'enseignement supérieur. En revanche

les ingénieurs des travaux, recrutés au niveau post baccalauréat, s'apparentent à des techniciens supérieurs au sens de l'ES français.

I.6. Établissements privés

Il est difficile d'en fournir le nombre exact. Les statistiques ministérielles de décembre 2011 qui en référencent 80 comme ayant été agréés entre 1991 et 2008, sont considérées comme approximatives. Beaucoup sont des établissements qui ne possèdent qu'une enseigne mais ni réelle classe de cours ou salle de travaux pratiques. La limitation des inscriptions en 1^{ère} année dans les universités, instituts universitaires et écoles conduit chaque année plusieurs milliers de jeunes bacheliers tchadiens à se tourner vers ces établissements privés.

Le MESRS tente de reprendre la main sur ces divers établissements. De création récente, une direction de l'enseignement supérieur privé a pour mission de superviser l'existant et de réglementer les activités. La première remarque qui s'impose est que ces établissements emploient des enseignants chercheurs du public en tant que vacataires, ce qui réduit le temps que ceux-ci consacrent à leurs activités dans les établissements publics de l'ES (recherche, tâches administratives, d'encadrement ou d'enseignement). Des fonctionnaires en nombre conséquent (plus de 200) y sont également détachés à temps plein par l'État.

II – Organisation des études, enseignements dispensés

1. Procédures d'admission et accueil des Étudiants

Le système Universitaire ainsi que le système de l'Enseignement Secondaire sont calqués sur le modèle français, avec une limitation du nombre d'inscrits. L'accès à l'Enseignement Supérieur se fait après l'obtention d'un Baccalauréat et sur le principe de l'égalité. Les rares structures relatives à la vie des étudiants sur les campus ont disparu et cédé la place à des cafétérias collectives autogérées par les étudiants. Fin 2008 a été créé le Centre National des Oeuvres Universitaires et des Bourses – CÉNOUB.

2. Répartition des étudiants de l'Enseignement Supérieur

La réalisation de statistiques fiables au Tchad est compliquée. Le nombre d'étudiants de l'enseignement public est estimé à 17 479, dont 3 244 filles. L'évolution récente montre une part de moins en moins importante du nombre d'inscrits à l'UNDJ (7 031) au profit des universités et instituts universitaire de province. Sur l'ensemble du territoire national, l'enseignement privé est crédité quant à lui d'un total de 6 870, dont 1 415 filles. La disparité en défaveur des filles est beaucoup plus sensible en province que dans la capitale.

Les taux de rétention à Bac + 3 est de 46%, en genres indifférenciés, et de 52% pour les filles.

III – Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

Les atouts potentiels concernent le contexte économique du Tchad. Les dividendes issus de l'exploitation pétrolière au sud du pays permettent au Tchad d'avoir connu une croissance de l'ordre de 8,5% de son PIB en 2005 et de voir ce chiffre augmenter depuis, malgré les aléas de la crise pétrolière. Une partie de ces fonds sert actuellement l'enseignement supérieur tchadien par investissement dans la construction du campus de Toukra. Ils ne sont néanmoins pas suffisants pour augmenter de façon significative le budget global de fonctionnement des universités. D'où les difficultés rencontrées pour rendre opérationnels les établissements de province dont l'ouverture a été décidée ces dernières années.

IV – Coopération existante avec les établissements d'enseignement supérieur français

4 établissements français de l'ES sollicitent et reçoivent des subventions pour leur permettre de couvrir les actions prévues dans les accords inter-universitaires (AIU) qu'ils entretiennent avec les établissements publics tchadiens. Il s'agit de l'INSA de Lyon, les Universités de Saint-Étienne, Poitiers et Nancy. Sont concernés respectivement les sciences de l'ingénieur (génie électrique, génie mécanique, génie civil – IUST Abéché), pour les deux premiers qui travaillent en partenariat, puis les sciences juridiques (Droit à N'Djaména et les sciences de la terre (Faculté des Sciences à N'Djaména).

Ces AIU font l'objet de réajustements annuels, afin de les rendre plus efficaces en rapport aux résultats obtenus, d'une part, et des disponibilités budgétaires du poste, d'autre part. Jusqu'en 2011, le volume des subventions se situait entre 35 000 et 10 000 euros selon les cas.

De nombreuses conventions ont également été signées entre les établissements universitaires tchadiens et ceux du Cameroun (Gaoundéré, Yaoundé et Douala), mais force est de constater que les échanges d'enseignants-chercheurs entre les deux pays restent encore beaucoup trop faibles.

V. Orientations à donner à de nouvelles actions de coopération.

Compte tenu du contexte local, des faiblesses constatées, des récentes réformes qui ont eu lieu en France et des priorités identifiées par la Banque Mondiale, les actions de coopération universitaire au Tchad soutenues par les AIU ont été réorientées pour répondre à 3 grands défis :

- appuyer la formation de formateurs pour rehausser le niveau d'enseignement dans les établissements de l'ES au Tchad et permettre à des équipes de chercheurs de poursuivre leurs activités en partenariats avec leurs collègues français et de co-encadrer les doctorants tchadiens ;
- remodeler les cursus universitaires pour faire entrer les offres de formations locales dans le schéma Licence Master Doctorat (LMD) et permettre ainsi aux étudiants et enseignants tchadiens de développer les échanges avec les autres pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre mais également l'Europe ;
- reconfigurer les formations techniques et professionnalisantes pour qu'elles correspondent vraiment aux besoins des industriels et entrepreneurs locaux.

En cohérence avec les AIU, le poste a centré son appui sur les formations de second cycle Master 2 en droit privé (N'Djaména) et en sciences de l'ingénieur (IUST d'Abéché). Depuis peu, il accompagne trois départements de l'université de N'Djaména pour le même objet : département de géographie avec un master professionnel en *Développement rural*, département de sciences naturelles avec un master professionnel en *Productions rurales et Environnement*, et département de géologie avec un master professionnel d'*Hydrogéologie*. Une procédure spécifique d'attributions de bourses de doctorat est engagée en faveur des assistants en fonction dans ces départements. Un appui aux maîtres-assistants (docteurs) est également proposé pour qu'ils s'engagent dans des activités de recherche générant les publications nécessaires à la constitution d'un dossier scientifique conséquent pour être qualifiés (maîtres de conférences et professeurs) et ainsi pouvoir encadrer des travaux de recherche.

D'ici trois ans, pourraient être mises en place deux premières écoles doctorales au Tchad. Les thèmes de recherche concernent les sciences de l'ingénieur pour l'une, et pour la seconde l'agronomie et la sécurité alimentaire (intensification et sécurisation foncière), la gestion du territoire (le partage entre agricultures familiales, aménagements hydro-agricoles, pastoralisme itinérant et expansion urbaine), ainsi que la gestion de l'eau.

Un plan d'équipement en visioconférences subventionné par le poste a également été conçu afin de sortir de leur isolement les établissements tchadiens dont une partie est d'ores et déjà opérationnelle, à savoir l'IUSTA Abéché, l'IUP Mongo, l'Université de N'Djaména par le canal de l'Agence Numérique (AUF), et ce malgré des difficultés techniques (fourniture inconstante d'énergie électrique, coût élevé des abonnements satellites).

VI – Contacts utiles

-Service de Coopération et d'Action Culturelle – Ambassade de France au Tchad – N'Djaména
M. Olivier D'HONT
Attaché de coopération

-Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de la Formation Professionnelle
M. André KERVILLA
Conseiller du Ministre

Mise à jour : 29 mars 2012